

Catéchisme des vérités opportunes qui s'opposent aux erreurs contemporaines

par S. Exc. Mgr Antonio de Castro Mayer

On trouvera les deux premières parties de ce catéchisme dans les numéros 37, pages 54 à 62, et 38 pages 7 à 20.

Nous reproduisons le texte français édité par la « Cité catholique » en 1962 (*Verbe*, La Cité catholique, Québec, tiré à part du n° 103). Toutefois, en plusieurs endroits, nous avons corrigé la traduction. Les références aux documents du magistère ont été mises à jour et complétées. Dans les tableaux, le signe ○ désigne l'erreur condamnée, et le signe □ indique la vérité catholique correspondante.

Le Sel de la terre.

III. – Sur les méthodes d'apostolat

Irénisme – interconfessionnalisme – terrain commun – polémique,
etc.

— 32 —

○ Il importe plus de maintenir les âmes dans l'union de la charité que dans l'union de la vérité.

□ L'union dans la charité est le fruit connaturel de l'union dans la vérité. Aussi, importe-t-il, avant tout, de maintenir l'intégrité de la foi, sans laquelle personne ne peut plaire à Dieu (saint Paul aux Hébreux, 11, 6).

Explication

Si l'on admet quelque chose de plus fondamental que la foi, on tombe nécessairement dans la conclusion que la différence entre les religions est secondaire et, par là même, que toute ligne de conduite interconfessionnelle est justifiée. Mais, en réalité, l'union dans la foi est si capitale que nous devons lui accorder une place essentielle et dominante dans nos relations, non seulement avec les personnes étrangères à l'Église, mais aussi avec les propres fils de celle-ci. A ces derniers, nous devons une charité spéciale.

Mais, s'ils se servent de leur condition de catholiques pour diffuser l'erreur à l'intérieur de l'Église, ils doivent faire l'objet d'une vive et spéciale opposition de notre part. Il est superflu de noter que, même dans l'ardeur des luttes, il convient de conserver la charité.

En outre, si l'objection était admise, toutes les luttes, parfois séculaires, que l'Église a soutenues pour conserver dans son sein l'intégrité de la foi, seraient inexplicables. Quand on pense que ces luttes ont entraîné persécutions, martyres et déchirures dans le corps mystique du Christ, on comprend l'importance capitale que Notre-Seigneur Jésus-Christ attacha à l'intégrité du dépôt sacré qu'il confia à son Église.

— 33 —

○ *L'hérétique et le pécheur, personnes souvent bien intentionnées mais qui se trompent dans l'appréciation de la vérité et du bien, ne doivent jamais être combattus ou attaqués, du moins directement, pour leurs idées et leurs mœurs. Un tel procédé les éloignerait et les révolterait nécessairement.*

□ *Dieu a donné à tous la grâce de reconnaître la vérité et le bien, de manière à ce que les erreurs commises de bonne foi à leur rencontre, soient accidentelles et anormales. La véritable mansuétude chrétienne, qui n'implique aucune condescendance en matière de foi et de mœurs, est assurément plus efficace et en soi préférable dans les relations avec les hérétiques et les pécheurs. Mais, lorsque l'obstination résiste à l'action douce et persuasive de la charité, lorsque l'insolence cause du scandale au peuple fidèle, l'emploi des méthodes énergiques et combatives s'impose.*

Explication

La proposition réfutée paraît simpliste et univoque. Il est certain qu'il existe des hérétiques, des infidèles ou des pécheurs susceptibles d'être attirés par la douceur chrétienne. Ce serait une erreur manifeste d'agir, dans les relations avec eux, avec une âpreté inutile. Cependant, il existe également (et à certaines époques, ils ont été malheureusement très nombreux) des hérétiques ou des pécheurs qui ne s'émeuvent que par la condamnation énergique de leur erreur et la crainte salutaire de l'état dans lequel ils se trouvent. Ce fut le cas de David repris par le prophète Nathan.

A ce sujet, il est nécessaire de considérer également la diversité des tempéraments. Pour convertir l'Apôtre des Gentils, la Providence, toujours pleine d'amour, jugea nécessaire de le précipiter à terre.

En outre, la pratique des méthodes d'apostolat ne doit pas prendre en unique considération les désirs de l'hérétique ou du pécheur, mais aussi et avant tout le salut et l'édification de ceux qui vivent dans la grâce de Dieu. Quand un hérétique ou un pécheur, au lieu de se tenir humblement dans l'ombre, se targue de son erreur et même la propage par la parole et par l'exemple, il est souvent indispensable de le contraindre par la force. Les saintes Écritures sont remplies d'exemples à l'appui de cette doctrine. Ainsi, Jésus-Christ avec les scribes et les pharisiens, saint Pierre avec Ananie et Saphire, saint Paul avec l'inceste de Corinthe.

— 34 —

○ *Haissez l'erreur, aimez ceux qui se trompent, dit saint Augustin. Ainsi, on ne doit attaquer que les erreurs et les péchés, jamais ceux qui se trompent ou ceux qui pèchent.*

□ *Haissez l'erreur, aimez ceux qui se trompent, dit saint Augustin. Ainsi, doit-on attaquer l'erreur ou le péché en répandant la doctrine catholique, en combattant les fausses doctrines et en mettant les fidèles en garde contre ceux qui se trompent ou qui pèchent. Il n'y a en cela aucun manque de charité, car c'est faire œuvre de miséricorde que de corriger ceux qui se trompent et de mettre obstacle à la diffusion de l'erreur.*

Explication

La phrase réfutée semble supposer que tout châtiment envers ceux qui se trompent est un acte d'hostilité à leur égard. L'Église enseigne, au contraire, qu'en soi, c'est faire œuvre de miséricorde. Il n'en serait pas ainsi si ce traitement était dicté par la haine, l'envie ou l'esprit de diffamation, ou s'il était excessif ou inopportun.

Toute l'histoire de l'Église, depuis ses origines et même avant sa fondation, dans ses commencements, et jusque dans l'enseignement de ses derniers docteurs (saint François de Sales, par exemple), est remplie d'attitudes véhémentes contre les pécheurs et les hérétiques. Rappelons-nous le « *genimina viperarum* [race de vipères] » de saint Jean-Baptiste contre les Pharisiens (Lc 3, 7), et les « sépulcres blanchis » et autres « hypocrites » (Mt 23, 27) de Jésus-Christ contre ce même genre de personnes, etc.

— 35 —

○ *Dans les relations avec les infidèles et les pécheurs, il est préférable de passer sous silence les vérités de la doctrine catholique sur lesquelles ils ne sont pas d'accord et l'austérité des préceptes moraux qu'ils transgressent, et de mettre en relief, principalement, les vérités qu'ils professent et la suavité des préceptes évangéliques. C'est en maintenant sur un terrain commun les uns et les autres que les catholiques arrivent à s'attirer les sympathies des infidèles et des pécheurs, et à les convertir.*

□ *La doctrine et la morale de l'Église sont parfaites et propres à éveiller l'admiration des hommes, autant dans leurs dispositions ardues que dans leurs principes consolants. De plus, il ne manque à aucun homme l'aide intérieure de la grâce. Il est sans doute plus opportun, face à certains états d'esprit déterminés, de mettre en relief les vérités et les préceptes les plus facilement acceptables. Mais il s'agit là de situations exceptionnelles. Normalement, il est nécessaire d'insister sur tous les points de la doctrine catholique.*

Explication

L'objection pèche par naturalisme, car elle fait abstraction de la grâce divine qui rend aimable la croix de Jésus-Christ. Ce fut en prêchant Jésus-Christ crucifié que les apôtres conquièrent le monde et non pas en usant de la tactique du dénominateur commun. Telle est la doctrine de saint Pie X, comme on peut le vérifier dans l'encyclique *Jucunda sane* publiée à l'occasion du centenaire de saint Grégoire le Grand. Le pape y fait l'éloge de ce saint, spécialement parce qu'il méprisa les conseils dictés par la prudence de la chair, pour se présenter avec l'austérité d'un prédicateur du Christ crucifié, comme l'avaient fait les

apôtres, dans une Rome cultivée, civilisée et brillante, où tout paraissait exposer à l'échec un prêcheur venant au nom d'un condamné mort sur une croix.

On lira également les propositions 93 et 94 (DS 2493 et 2494) de Quesnel condamnées par Clément XI. Elles font l'éloge de la mansuétude et de la charité au mépris de la fermeté dans la foi ¹.

— 36 —

○ *La polémique entre catholiques, ou entre ceux-ci et des a-catholiques, qui sacrifie nécessairement la charité, est toujours un mal. Ceux qui polémiquent, s'ils ne sont pas hérétiques en matière de vérité, le sont en matière de charité.*

□ *La polémique juste et opportune est un des moyens d'encourager la charité en contribuant à unir les esprits dans la vérité. Refuser de polémiquer peut, dans certains cas, constituer ce qu'on est en droit d'appeler une « hérésie » contre la charité.*

Explication

L'objection suppose que les divergences d'ordre dogmatique sont laissées de côté. Or, ce sont les divergences de cet ordre qui donnent lieu aux polémiques. Cette attitude mentale, qui caractérise l'« iréniste », peut conduire à l'interconfessionnalisme théorique, avec ses funestes répercussions dans l'ordre pratique, car sa suite naturelle est l'indifférentisme religieux. Elle est implicitement condamnée dans la sanction de la proposition 94 de Quesnel, comme nous l'avons vu ci-dessus, car cette proposition attaque la fermeté de la sainte Église, et il s'agit, comme il ressort de l'histoire, de fermeté dans la foi puisque les Jansénistes taxaient la sainte Église d'exagérée dans ses exigences.

Si la proposition réfutée était vraie, la lutte contre les adversaires extérieurs de l'Église et surtout contre ses ennemis intérieurs, qui, déguisés en brebis, cherchent à décimer le troupeau, se révélerait impossible. Saint Pie X, dans une lettre à Son Éminence le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, montre combien une telle ligne de conduite peut être nocive à l'Église, évoquant « ceux qui ont résumé dans leurs écrits toutes les erreurs du modernisme, qui ont feint une soumission extérieure pour rester dans la bergerie et propager plus sûrement les erreurs, qui continuent le travail néfaste avec des lectures et avec des congrès secrets, et qui, d'un seul mot, trahissent l'Église en faisant semblant d'être de ses amis. [...] Qui ne voit la triste impression et le scandale qu'apporte aux âmes le fait de considérer comme catholiques ces misérables que, par ordre de l'apôtre saint Jean, nous devrions refuser de saluer ? » (*Disquisitio* ou : enquête des procès de béatification et de canonisation de saint Pie X ; dans : *Conduite de saint Pie X dans la lutte contre le modernisme*, Versailles, publications du Courrier de Rome, 1996 , page 171-172).

¹ — Proposition 93 (condamnée) : « Jésus guérit quelquefois les blessures que la précipitation des premiers pasteurs inflige sans son ordre ; Jésus rétablit ce que ceux-ci retranchent par un zèle inconsideré. » Proposition 94 (condamnée) : « Rien ne donne une plus mauvaise opinion de l'Église à ses ennemis, que d'y voir exercer une domination sur la foi des fidèles, et entretenir des divisions pour des choses qui ne blessent ni la foi ni les mœurs. »

○ Il convient d'employer la plus grande énergie à réduire ceux qui manifestent de l'intransigeance dans la défense de la doctrine catholique. Il n'y a pas d'erreur plus pernicieuse que celle de l'intransigeance dans la vérité.

□ L'intransigeance est à la vertu ce que l'instinct de conservation est à la vie. Une vertu sans intransigeance ou qui hait l'intransigeance n'existe pas ou n'en conserve que l'apparence. Une foi sans intransigeance, ou bien est déjà morte, ou bien ne vit qu'extérieurement, car elle a perdu l'esprit [de foi]. La foi étant le fondement de la vie surnaturelle, la tolérance en matière de foi est le point de départ de tous les maux, notamment des hérésies.

Explication

Saint Pie X signalait comme l'une des caractéristiques des modernistes, la tolérance extrême envers les ennemis de l'Église et l'intolérance acerbe contre ceux qui défendaient énergiquement l'orthodoxie. De fait, il y a dans cette attitude une incohérence flagrante, car ceux qui font état de tolérer toutes les opinions devraient tolérer ceux qui soutiennent les droits de l'intransigeance. Cette contradiction est commune à tous les hérésiarques. Les diverses sectes s'unissent avec une grande cordialité et ferment les yeux sur leurs points de divergence chaque fois qu'il s'agit de combattre l'intransigeance de l'Église en matière de foi. Nous avons dans cette attitude un critère pour apprécier l'importance singulière qu'a, dans la vie de l'Église, l'intolérance en matière doctrinale ¹.

Il est évident que les excès en matière d'intransigeance, du fait même qu'ils sont des excès, doivent être réprimés, puisque tout excès est un mal. Mais il convient de ne pas oublier les savantes normes dictées par le Saint-Siège, sous le pontificat de saint Pie X, concernant la manière de corriger l'un ou l'autre excès des courageux polémistes catholiques engagés dans le combat contre l'erreur. Écrivant au Cardinal Ferrari, archevêque de Milan, au sujet du journal *La Riscossa* («*Le Réveil*») qui s'alarmait de l'infiltration moderniste dans cet archidiocèse, Son Éminence le cardinal De Lai, secrétaire de la sacrée congrégation Consistoriale, disait :

Tous ces faits mis ensemble expliquent pourquoi il y a des bons qui ont peur pour leur cher diocèse, et qui élèvent la voix pour donner l'alarme. Peut-être exagèrent-ils dans la manière. Mais, dans les batailles, qui peut accuser gravement les défenseurs s'ils ne calculent pas avec justesse les coups, et dépassent peut-être les limites de *l'inculpatæ tutelæ* [la défense irréprochable] ? C'est ainsi que répondait saint Jérôme à ceux qui lui reprochaient son ardeur contre les hérétiques et les mécréants de son époque.

C'est aussi ce que je dirai, moi aussi, à Votre Éminence au sujet de l'attaque de *La Riscossa*. On ne peut pas nier, après les cas cités ci-dessus [modernisme à Milan], que le mal existe. Donc il n'est pas, et on ne peut pas dire qu'il soit totalement injuste que certains aient élevé la voix. A-t-on exagéré dans les manières ? Mais il convient d'excuser et ce n'est pas entièrement un mal si, en donnant l'alarme, on a

¹ — Sur cette question, voir le texte du cardinal Pie : « l'intolérance doctrinale », dans *Le Sel de la terre* 21, p. 141. (NDLR.)

exagéré d'autant le danger. Il vaut toujours mieux exagérer en avertissant du mal que se taire et le laisser grandir. [*Disquisitio, Conduite de saint Pie X...*, page 182.]

Un peu plus loin, la même lettre continue :

Enfin, dans une telle licence de la mauvaise presse, et dans les dangers qui entourent l'Église de toutes parts, il ne semble pas bon de lier les mains des défenseurs, pas plus que de les frapper et de les désavouer à chaque petite erreur. [*Ibid.*]

Et le saint pape lui-même, écrivant le 12 août 1909 à Mgr Mistrangelo, archevêque de Florence, au sujet d'une modification ordonnée à la rédaction du journal catholique *L'Unità Cattolica* (« *L'Unité catholique* »), déclarait :

Il me semble, d'après ce long entretien, rencontrer en lui [l'avocat Calligari, directeur de *L'Unità Cattolica*] l'homme de paix [...] qui acquiesce tant qu'il s'agit de respecter les personnes. Mais je ne voudrais pas que, par amour de la paix, on en arrive à des transactions, et que pour ne pas avoir de soucis, l'on diminue la véritable mission de *L'Unità Cattolica* qui est de garder les principes, d'être une sentinelle avancée capable de donner l'alarme (exactement comme l'oie du Capitole) et de réveiller les dormeurs. Dans ce cas, *L'Unità* n'aurait plus sa raison d'être. [*Disquisitio, Conduite de saint Pie X...*, page 137.]

— 38 —

○ On doit louer les catholiques qui se joignent à des personnes affiliées à d'autres religions, comme des protestants, des schismatiques, etc., pour assurer la défense des valeurs communes à toutes les confessions chrétiennes.

□ La collaboration des fidèles avec les a-catholiques, pour atteindre des objectifs communs, n'est permise par l'Église qu'à titre occasionnel. Beaucoup plus grave serait le fait, pour les catholiques, de s'associer d'une manière stable à une organisation définie, avec des personnes d'autres religions. L'Église regarde ces associations avec appréhension et les interdit. Lorsque, dans une circonstance exceptionnelle, elle se considère comme obligée, pour éviter de plus grands maux, de tolérer des collaborations de cette nature, elle le fait avec crainte et à regret.

Explication

Le danger de ces collaborations peut être aggravé par la nature même de la fin qu'elles se proposent : ainsi, une collaboration ayant une fin exclusivement technico-professionnelle est moins grave qu'une collaboration poursuivant des buts culturels. L'« Association chrétienne des Jeunes », par exemple, est interdite par l'Église parce que, réunissant des chrétiens de diverses sectes, elle essaye d'y associer également des catholiques pour leur procurer une éducation morale « chrétienne », c'est-à-dire une vague religiosité, pouvant servir aussi bien aux hérétiques qu'aux catholiques.

Une des raisons pour lesquelles saint Pie X condamna *Le Sillon*, mouvement démocratico-culturel et social, imbu de modernisme, de Marc Sangnier, fut son caractère interconfessionnel (voir la lettre apostolique *Notre charge apostolique*, *AAS*, 2, 625 sq.). Entre

autres choses, le bienheureux souverain pontife écrit :

[...] « Tous, catholiques, protestants et libres penseurs, auront à cœur d'armer la jeunesse, non pour une lutte fratricide, mais pour une généreuse émulation sur le terrain des vertus sociales et civiques » [Déclaration de Marc Sangnier, Paris, mai 1910]. Ces déclarations et cette nouvelle organisation de l'action sillonniste appellent de bien graves réflexions. Voici fondée par des catholiques une association interconfessionnelle, pour travailler à la réforme de la civilisation, œuvre religieuse au premier chef ; car, pas de vraie civilisation sans civilisation morale et pas de vraie civilisation morale sans la vraie religion : c'est une vérité démontrée, c'est un fait d'histoire. [...] Que penser d'une association où toutes les religions et même la libre-pensée peuvent se manifester hautement, à leur aise ? Car les sillonnistes, qui, dans les conférences publiques et ailleurs, proclament fièrement leur foi individuelle, n'entendent certainement pas fermer la bouche aux autres et empêcher le protestant d'affirmer son protestantisme et le sceptique, son scepticisme ¹.

— 39 —

○ *Les associations catholiques qui ont pour but de procurer aux catholiques exclusivement, une activité culturelle, récréative, sportive, etc., afin qu'ils soient séparés des milieux malsains, ne doivent pas être louées. Il est, en effet, préférable que les catholiques fréquentent les milieux les plus variés pour y exercer l'apostolat par l'infiltration et la conquête.*

□ *Les associations catholiques qui ont pour but de procurer aux catholiques exclusivement, une activité culturelle, récréative, sportive, etc., doivent être louées, car elles concourent efficacement à préserver les bons des occasions prochaines de péché et leur procurent des moyens excellents de formation et de sanctification. Les laïques ainsi formés seront des apôtres de grande valeur pour la diffusion de la doctrine catholique dans les différents milieux avec lesquels ils seront en contact par leurs devoirs d'état quotidiens.*

Explication

La proposition réfutée fait abstraction de ce qui est fondamental en matière d'apostolat : la formation d'élites pour la diffusion du règne du Christ. Or, de telles élites ne peuvent être formées que dans des milieux de haute tenue religieuse qui ne s'obtiennent pas sans une sélection des éléments qui les fréquentent.

De plus, l'objection a aussi l'inconvénient de ne pas distinguer entre les milieux qu'un catholique est obligé de fréquenter par devoir d'état, et ceux dans lesquels il s'expose volontairement. Dans le premier cas, le jeune par exemple, qui est obligé, pour ne pas mourir de faim, d'accepter un emploi dans un lieu dangereux pour son salut, pourra compter sur les grâces spéciales de Dieu, et résistera d'autant plus fortement que sa formation aura été plus soignée. Dans le deuxième cas, le jeune qui, sans aucun motif de nécessité, fréquente des lieux dangereux, s'expose volontairement au danger et court le risque de voir s'accomplir pour lui la parole de l'Esprit-Saint : « *Qui amat periculum in illo*

¹ — *Les Doctrines modernes*, saint PIE X (*Lamentabili, Pascendi* et Lettre sur le Sillon), Paris, Nouvelle Aurore, 1976, p. 99-100.

peribit – Celui qui aime le péril y trouvera sa perte » (Eccli 3, 24 1).

Que la phrase incriminée loue une attitude contraire à la Tradition de l'Église et aux désirs du Saint-Siège pour les temps actuels 2, cela se voit par les recommandations que donne le pape Pie XII aux membres de l'*Association catholique internationale des Œuvres de la protection de la jeune fille*. Dans une allocution adressée aux membres de cette association réunis en congrès, à Rome, en septembre 1948, le pape loue leur labeur incessant :

Vous procurez la sécurité morale de la jeune fille grâce à des centres d'accueil, à des foyers, à des hôtels, à des pensions et restaurants irréprochables, grâce à des secrétariats, à des services de placement et d'orientation, à des permanences dans les gares et les ports maritimes et aéronautiques 3.

Comme on le voit, le souverain pontife juge que l'efficacité de l'apostolat demande un éloignement du milieu mondain. Les personnes auprès desquelles on veut être apôtres doivent pouvoir être attirées par des milieux à la fois sains, agréables et imprégnés de profonde moralité. Dans de tels milieux, la formation religieuse, l'acquisition des qualités domestiques, le développement des dons artistiques et l'éducation de la jeunesse à la vie pratique, peuvent être atteints aisément et avec succès (voir *Civiltà Cattolica*, 16 octobre 1948).

— 40 —

○ *Seule l'autorité ecclésiastique a compétence pour réprimer les erreurs relatives à la foi qui se manifestent dans les milieux catholiques. Les simples fidèles ont seulement le droit de dénoncer ces erreurs à l'Ordinaire du lieu. Il ne leur est pas permis d'attaquer ces erreurs par oral ou par écrit, sauf si l'autorité ecclésiastique en a déjà pris l'initiative.*

□ *Toute doctrine ne peut être officiellement condamnée, au nom de l'Église, que par l'autorité ecclésiastique. Cependant, tout fidèle mis en présence d'une doctrine déjà condamnée a le droit et même, souvent, le devoir de la combattre. S'il est en présence d'une doctrine non encore expressément condamnée, mais incompatible avec les enseignements de l'Église, il peut et même, souvent, il doit, sous sa responsabilité personnelle, souligner une telle incompatibilité et s'opposer, dans la mesure du possible, à la propagation de cette doctrine.*

Explication

La proposition réfutée va à l'encontre de toute la Tradition de l'Église. En effet, la condamnation des erreurs des hérésiarques en général, comme Luther et Jansénius, et, plus récemment, les Modernistes, fut toujours précédée de controverses polémiques tenues entre les novateurs et quelques défenseurs éminents de la foi, ecclésiastiques ou laïques, agissant sous leur propre responsabilité 4.

1 — Vulgate : 3, 27.

2 — En 1953.

3 — *Documents pontificaux de Sa Sainteté Pie XII*, Année 1948, Paris-Louvain, Labergerie-Warny, 1950, p. 357.

4 — Dom Guéranger, dans sa célèbre *Année liturgique*, à la fête de saint Cyrille d'Alexandrie (9 février), a donné un commentaire qui illustre cette vérité : « *Quand le pasteur se change en loup, c'est au troupeau à se défendre tout d'abord. Régulièrement sans doute, la doctrine descend des évêques au peuple fidèle, et les sujets, dans l'ordre de la foi, n'ont point à juger leurs*

Cependant, il est toujours méritoire d'informer l'autorité ecclésiastique, qui ne peut voir que d'un bon œil la lutte entreprise par les fidèles contre l'erreur, dans la justice et dans la charité.



chefs. Mais il est dans le trésor de la révélation des points essentiels dont tout chrétien, par le fait de son titre de chrétien, a la connaissance nécessaire et la garde obligée. » Texte cité dans *Le Sel de la terre* 36, p. 245. (NDLR.)

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !